

# L'aménagement du temps en France

Claude Paturle

*La création, en mai 1976, d'une Mission pour l'Aménagement du Temps au sein du Ministère de la qualité de la vie et plusieurs actions menées depuis prouvent l'intérêt que l'État porte désormais en France à l'aménagement du temps. Divers signes montrent que la société française en fait aussi l'une de ses préoccupations actuelles : l'aménagement du temps de travail était en effet l'un des thèmes des 4<sup>e</sup> Assises Nationales du C.N.P.F. (1). Les premières Rencontres Européennes du Cadre de vie (Paris, décembre 1977) ont aussi consacré une journée à l'étude des « rythmes de la vie quotidienne ». De leur côté, les municipalités commencent à chercher des stratégies locales, 20 ans après que des précurseurs aient ouvert la voie de l'aménagement volontaire du « temps ».*

*Claude Paturle, 29 ans, sociologue chargée de recherches pour la préparation des Rencontres Européennes du Cadre de vie (décembre 1977) fait le point des diverses tentatives françaises dans ce domaine. Elle est l'auteur d'une analyse de l'aménagement du temps en milieu urbain, en France : « Le temps de l'aménagement » (1977).*



Il ne faut pas voir l'aménagement du temps comme le résultat d'une réflexion et d'une recherche a priori sur le temps.

Le thème de l'aménagement du temps a été popularisé par Jacques de Chalendar à travers ses deux livres successifs : « L'aménagement du temps » publié en 1971, et « Prendre le temps de vivre », écrit en collaboration avec Philippe Lamour en 1974. Ces deux ouvrages traduisaient une préoccupation des pouvoirs publics à cette date : en effet, J. de Chalendar animait parallèlement, de 1972 à 1974, deux groupes de travail, chargés d'étudier des mesures concrètes en termes d'aménagement du temps.

L'aménagement du temps tel qu'il existe actuellement cherche encore sa propre logique : l'on doit chercher l'origine de ce regroupement de préoccupations parfois hétéroclites, parfois contradictoires dans l'évolution de ce thème, même si elle ne remonte qu'à une vingtaine d'années. Il y a vingt ans naissait en effet l'aménagement du temps chez des responsables municipaux aussi bien que chez des chefs d'entreprises...

La première campagne en faveur d'une action directe et volontaire sur les horaires (nous parlons ici de leurs limites et non de la durée) remonte aux années 1958-1961, lorsque les milieux d'affaires ont soulevé le problème des « pointes » et dénoncé la synchronisation des activités dans le temps : celle-ci entraîne un déséquilibre dans les transports et dans la production d'énergie où il faut prévoir des investissements coûteux, alors qu'un meilleur étalement de la demande permettrait l'utilisation plus rationnelle, donc plus rentable, des équipements.

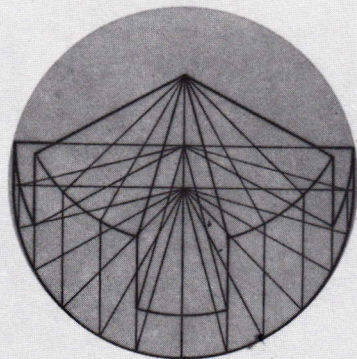
Le ministère des Travaux Publics et des Transports a alors (2) créé le Comité National pour l'Aménagement des Horaires de Travail (le C.N.A.T.), à l'actif duquel il faut inscrire le « tarif vert » d'E.D.F. — qui a entraîné une baisse de 5 % de la consommation d'électricité aux moments de forte demande —, l'instauration de la journée continue et des deux jours de repos en fin de semaine, ainsi que plusieurs expériences de décalage des horaires.

Dans la Région Parisienne, des groupements interprofessionnels se sont organisés par zones géographiques pour décaler les horaires d'une entreprise par rapport aux autres ; certaines villes comme Dijon, Metz, Strasbourg, désynchronisaient elles aussi les heures de travail des écoliers, des employés du secteur public et des salariés de l'industrie. Dijon aurait ainsi économisé 350 millions de francs sur ses investissements dans les transports.

En 1966, le District de la Région Parisienne créa le C.A.T.R.A.L. (Comité pour l'Étude de l'Aménagement des Horaires de Travail et des Temps de Loisirs dans la Région Parisienne). Au départ, cette association était chargée d'étudier et d'organiser plus systématiquement les décalages horaires quotidiens qui permettraient de faire face à l'aggravation des encombrements dans les transports parisiens ; parallèlement, elle lance des actions pour l'étalement des congés annuels. Bien que le CATRAL n'ait eu d'autre moyen que la concertation et la persuasion pour inciter les entreprises à changer leurs horaires, il réussit à obtenir un écrêtement des pointes du soir dans le métro (évalué à 5 % en 1969).

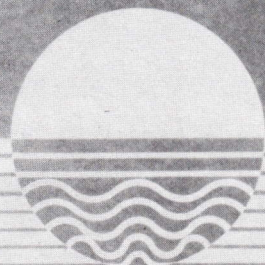
Si le type de mesures proposées alors n'est pas très original, et s'il fait presque exclusivement la chasse à la « pointe », du moins amorce-t-il un virage intéressant.

## L'HORAIRE VARIABLE OU LIBRE



LA DOCUMENTATION FRANÇAISE

rapport sur l'aménagement du temps



ENVIRONNEMENT

Il prépare les mentalités à l'idée que les horaires de travail peuvent faire l'objet d'un choix par les individus eux-mêmes.

### Le temps : une « toile de fond » neutre ?

Cette possibilité est donnée par « l'horaire variable » qui permet l'assouplissement et la personnalisation du temps. En adoptant cette nouvelle formule, déjà expérimentée en Allemagne et en Suisse, et reprise en France vers 1971, l'aménagement du temps prend un tournant, qui se traduit d'abord par un regain d'intérêt.

À côté du CATRAL qui poursuit ses actions dans le sens d'un meilleur étalement des horaires, des vacances, mais aussi des congés hebdomadaires et qui étend ses préoccupations à l'horaire variable pour le faire connaître et en mesurer l'impact ou les difficultés, de nouvelles instances s'intéressent à l'aménagement du temps. Deux groupes d'étude créés par l'État se sont réunis, en 1972 et en 1974, pour faire le point sur les modalités d'application de l'horaire variable. Des cabinets privés se proposent de conseiller les entreprises pour la mise en place de ces mesures.

En même temps, les objectifs se diversifient : aux besoins de la collectivité s'ajoutent des préoccupations plus globales, qui concernent davantage la qualité de la vie des

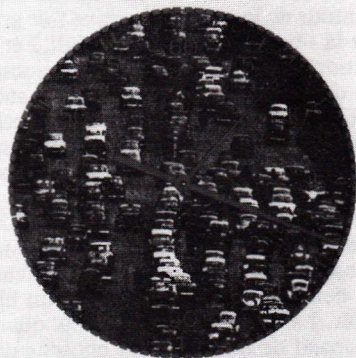
# Prendre le temps de vivre

TRAVAIL, VACANCES ET RETRAITE  
A LA CARTE

PHILIPPE LAMOUR  
JACQUES DE CHALENDAR

SEUIL

Jacques de Chalendar



## L'AMÉNAGEMENT DU TEMPS

Desclée De Brouwer

individus. L'objet de l'aménagement a lui-même évolué : lorsqu'il ne s'agissait que de désynchronisation, le temps était appréhendé comme toile de fond neutre et homogène, dimension comparable à l'espace, sur laquelle se répartissent les activités. Mais l'analyse porte maintenant sur les caractéristiques du temps social, du temps vécu ; étudié au niveau de la vie de chacun, il retrouve une valeur subjective, la prise en compte des budgets-temps, c'est-à-dire de la chronologie et de la répartition des différentes composantes dans une durée donnée.

A partir de cette époque, l'aménagement du temps cherche alors sa propre logique pour répondre à une diversité de revendications — moins d'encombres, choix personnels, amélioration des conditions de travail et de vie, augmentation des loisirs...

### Les actions menées à ce jour

Le « Rapport Labrusse », préparé par un groupe interministériel, lancé à l'initiative de l'État en 1975 (3) est marqué par la volonté de l'État de faire passer l'aménagement du temps dans le domaine des réalités : l'objectif était de faire des propositions concrètes et efficaces.

Aujourd'hui, des actions sont menées dans trois directions principales :

— l'étalement

— l'assouplissement du temps de travail

— l'animation en milieu urbain

Le premier type d'actions répond aux besoins des horaires de la collectivité et vise, avant tout, l'étalement. Au niveau de la journée, le CATRAL poursuit ses études pour la Région Ile de France ; mais on peut penser que le développement de l'horaire variable résoudra de lui-même le problème, même s'il donne des résultats moins prévisibles, puisque chacun peut choisir, chaque jour, ses horaires de travail. Les efforts les plus importants portent sur l'étalement des vacances ; pour l'été 1977, la mission pour l'Aménagement du Temps a obtenu que les dates de congé soient avancées dans l'industrie automobile ; elle négocie à nouveau avec les entreprises, en vue d'équilibrer les départs entre juillet et août 1978. Tâche urgente pour les Pouvoirs Publics qui, malgré des opérations de régulation de la circulation comme « Bison Futé » (été 1977) ne pourront plus faire face à la bousculade des départs. 1978 s'annonce, de ce point de vue, comme une année à problèmes.

Le second type de mesures concerne plus directement l'organisation interne de l'entreprise et rejoint les actions pour l'amélioration des conditions de travail. Elles consistent à atténuer certaines contraintes temporelles, en particulier la fixité des horaires et l'uniformité des durées de travail.

### Vacances ou retraite « à la carte »

Il est probable qu'on aille vers une extension de l'horaire variable dont bénéficient déjà bon nombre d'employés ; des exemples montrent que son application est possible dans la production industrielle et avec de grandes marges de choix. D'autres assouplissements existent, tels que la semaine souple qui permet de contracter la durée de travail pour libérer une demi-journée en fin de semaine, ou le mercredi pour les mères de famille.

Les « vacances à la carte » sont encore rares, mais il existe déjà des cas où l'on peut les prendre à tout moment de l'année, ou même les fractionner. Le travail à temps partiel se développe très lentement, mais des facilités commencent à être offertes aux mères de famille. Enfin, on a soulevé la question de la fin de carrière pour étudier la mise à la retraite progressive.

Plus récemment, l'Aménagement du Temps s'est tourné vers l'animation sociale. Ce glissement est surtout sensible dans les quatorze villes pilotes où ont été créés des Comités locaux d'Aménagement du Temps (C.L.A.T.). Ces villes moyennes n'ont pas à faire face à de gros problèmes d'encombrement et elles se préoccupent plutôt de rentabiliser les équipements existants, en les ouvrant plus longtemps au public, où en l'incitant à les fréquenter. A ce niveau, les objectifs de l'aménagement du temps rejoignent ceux de l'aménagement de l'espace pour répondre aux besoins de la politique urbaine.

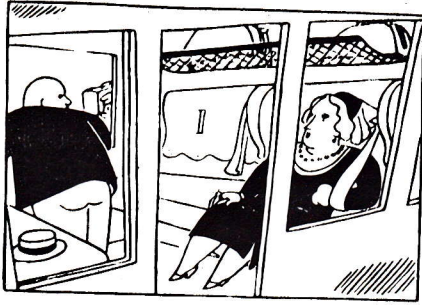
### Une nouvelle science ? Pas encore...

L'histoire montre que l'aménagement du temps n'est pas né d'une réflexion ou d'une recherche à priori, mais qu'il a progressivement regroupé, sous un même chapeau, des mesures volontaires, dont le principal point commun était de porter sur la dimension temps

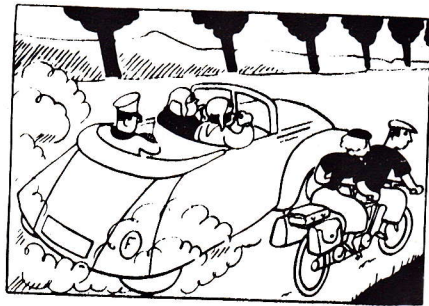
On ne trouve pas dans les pays voisins — qui mènent pourtant le même type d'actions — l'équivalent de l'Aménagement du

... d'autant plus que les travailleurs ayant obtenu le congé payé se répandent à travers le pays.

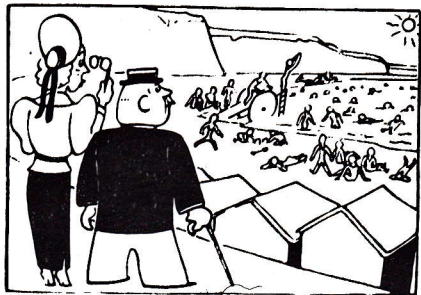
# MEFAITS DES VACANCES PAYEES



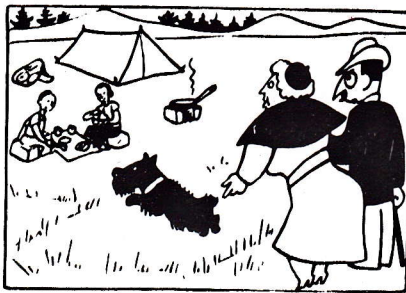
— Les wagons de troisième classe sont bondés !  
— C'est intolérable ! Tous ces gens en congé payé surchargent dangereusement les trains !



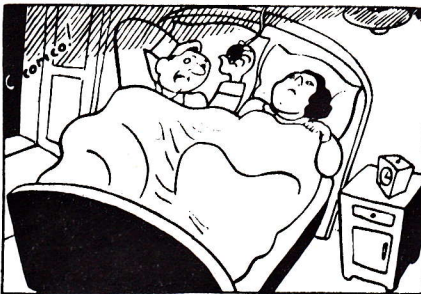
— Quelle peste, ces vacances populaires ! Tu sens cella-là comme elle empoisonne la route avec son parfum bon marché ?



— Oh ! Horreur ! Impossible de rester ici ! Ils se baignent dans notre océan, ils respirent notre air et se font brunir par notre soleil !



— Kiki, n'approche pas ces individus, tu vas attraper des puces !



— Je n'y comprends rien ! Le coq chante bien avant le lever du jour.  
— Parbleu ! Tu penses bien que ces salopards ne vont pas à travers le pays sans propager leurs idées de désordre !



— Tu vois ! Je te le disais : à vouloir prendre des vacances parmi ces gens aux idées rouges, on risque d'être l'objet d'une pénible confusion !

Temps pris comme un tout ; l'originalité de l'expérience française vient de ce qu'elle cherche à donner une cohérence à des actions parfois hétéroclites, dans une problématique spécifique.

Sans doute court-elle le danger de faire de l'aménagement du temps pour l'aménagement du temps, de confondre les moyens et les objectifs. Mais si l'on tient ce type d'intervention pour ce qu'il est, à savoir un outil de gestion sociale, qui répond à des choix politiques, on voit qu'il fait lui-même l'objet de décisions. Pour l'étalement des vacances, par exemple, faut-il donner la priorité au court terme, en imposant pour ainsi dire les décalages de dates aux entreprises ?

On peut aussi prendre des mesures pour encourager ces dernières à organiser les congés par roulement, solution qui demande plus de temps, mais plus favorable aux travailleurs puisqu'elle leur offre de choisir eux-mêmes. Les besoins de la collectivité ne concordent pas toujours avec les besoins individuels...

La thématique des aménageurs s'articule autour de la qualité de vie et fait grand cas de la liberté, de la responsabilité et des aspirations personnelles. Mais la rationalisation des budgets-temps, ou l'organisation plus serrée des loisirs suffisent-elles à cela ? Il ne faut pas confondre le fait d'apprendre un mode d'emploi du temps et celui d'apprendre à vivre son temps propre.

Par les moyens mis en œuvre, l'aménagement du temps n'est encore essentiellement qu'une action sur le temps — sur des quantités de temps — qu'il gère comme un bien, un avoir. La qualité du temps vécu, quant à elle, dépend de bien d'autres choses : de la qualité de son contenu, de sa « substance », et aussi de son orientation, de sa perspective historique qui donne sens à la vie.

La richesse de l'objet TEMPS en fait toute sa complexité. Ses dimensions biologiques, psychologiques, sociales et culturelles sont encore mal connues, mais elles ont en commun d'en montrer la variabilité et la relativité. Oeuvrer pour la qualité du temps, c'est donner à chacun la possibilité de découvrir, pour le vivre, son propre temps.

C.P.

La France vote en 1936 une loi sur les congés payés... Dubosc la caricature.

## DEUX FRANÇAIS SUR TROIS PRENNENT LEURS VACANCES EN AOUT

# COMMENT ON PRÉPARE L'ÉTALEMENT DES VACANCES POUR 1965

de Nekim 24.7.64

En 1955, moins de 40.000 congés payés ont été pris en France. En 1962, plus de 12.500.000 congés ont été pris.

Deux semaines de congés payés en 1962, trois en 1963, quatre en 1964, deux Français sur trois ont pris leurs vacances en août.

En 1965, deux Français sur trois attendent d'être en vacances en août.

En 1965, deux Français sur trois attendent d'être en vacances en août.

En fait, ce sont les vacances scolaires qui ont permis de faire passer le nombre de congés payés de 40.000 à 12.500.000.

Les vacances scolaires ont permis de faire passer le nombre de congés payés de 40.000 à 12.500.000.

En fait, ce sont les vacances scolaires qui ont permis de faire passer le nombre de congés payés de 40.000 à 12.500.000.

En fait, ce sont les vacances scolaires qui ont permis de faire passer le nombre de congés payés de 40.000 à 12.500.000.

Les vacances scolaires ont permis de faire passer le nombre de congés payés de 40.000 à 12.500.000.

En fait, ce sont les vacances scolaires qui ont permis de faire passer le nombre de congés payés de 40.000 à 12.500.000.

En fait, ce sont les vacances scolaires qui ont permis de faire passer le nombre de congés payés de 40.000 à 12.500.000.

En fait, ce sont les vacances scolaires qui ont permis de faire passer le nombre de congés payés de 40.000 à 12.500.000.

En fait, ce sont les vacances scolaires qui ont permis de faire passer le nombre de congés payés de 40.000 à 12.500.000.

Les vacances scolaires ont permis de faire passer le nombre de congés payés de 40.000 à 12.500.000.

En fait, ce sont les vacances scolaires qui ont permis de faire passer le nombre de congés payés de 40.000 à 12.500.000.

En fait, ce sont les vacances scolaires qui ont permis de faire passer le nombre de congés payés de 40.000 à 12.500.000.

En fait, ce sont les vacances scolaires qui ont permis de faire passer le nombre de congés payés de 40.000 à 12.500.000.

En fait, ce sont les vacances scolaires qui ont permis de faire passer le nombre de congés payés de 40.000 à 12.500.000.

Les vacances scolaires ont permis de faire passer le nombre de congés payés de 40.000 à 12.500.000.

En fait, ce sont les vacances scolaires qui ont permis de faire passer le nombre de congés payés de 40.000 à 12.500.000.

En fait, ce sont les vacances scolaires qui ont permis de faire passer le nombre de congés payés de 40.000 à 12.500.000.

En fait, ce sont les vacances scolaires qui ont permis de faire passer le nombre de congés payés de 40.000 à 12.500.000.

En fait, ce sont les vacances scolaires qui ont permis de faire passer le nombre de congés payés de 40.000 à 12.500.000.